

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 3 décembre 2019

Question écrite urgente

Combien de requêtes en autorisation de construire pour des antennes 5G sont pendantes auprès du département du territoire ?

Le groupe de travail « Téléphonie mobile et rayonnement » a remis au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) son rapport sur les besoins et les risques liés au déploiement des réseaux 5G. Ce groupe de travail était chargé de présenter les faits et des options au regard du développement futur des réseaux de téléphonie mobile. Diverses associations se sont interrogées sur la composition du groupe de travail dans lequel, sur ses 21 membres, quatre représentent le secteur des télécommunications, deux seulement le corps médical et aucun ne représente les personnes intolérantes aux rayonnements non ionisants (RNI).

Le groupe de travail n'a pas pu aboutir à un consensus au sujet des recommandations émises étant donné son manque d'assise scientifique et éthique. Dans les différentes options émises quant au développement du réseau de téléphonie suisse, l'exposition des personnes varie fortement, allant jusqu'à une **augmentation de 500% du niveau d'exposition actuel**. Le niveau d'exposition actuel, faut-il le rappeler, entraîne déjà de lourdes conséquences sanitaires puisque 5 à 7% de la population suisse souffre d'une hypersensibilité aux RNI.

En avril 2019, le Grand Conseil adoptait une motion invitant le Conseil d'Etat « à mettre en place un moratoire concernant l'installation de la 5G sur le territoire de la République et canton de Genève tant que des études scientifiques indépendantes de l'industrie démontrent la non-nocivité de la 5G sur le corps humain et sur la faune ». Le Conseil d'Etat a confirmé son

intention de soumettre au moratoire toutes les demandes portant sur ce type d'installation.

Dans sa réponse à ma question écrite urgente (QUE 1164-A), le Conseil d'Etat a répondu qu'une requête en autorisation de construire avait été déposée en septembre 2019, soit après le vote du moratoire, auprès du département du territoire, pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile 5G au 5, chemin de la Tour-de-Champel. Sachant que la technologie 5G requiert un nombre d'installations supplémentaires, il importe de connaître le nombre de requêtes en autorisation de construire déposées pour des antennes de téléphonie mobile 5G dans le canton de Genève.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Combien de requêtes en autorisation de construire pour des installations de téléphonie mobile 5G ont été déposées à Genève ?***
- ***Parmi ces requêtes, combien ont été déposées après le vote du moratoire ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.